



Le projet de budget 2021 : Une attaque sans précédent pour les salarié-e-s appelant à une mobilisation massive

Le plan financier quadriennal 2021-2024 du Conseil d'Etat prévoit des mesures d'austérité qui impactent les salarié-e-s de la fonction publique et du secteur subventionné. Ce n'est pas seulement 1% de votre salaire qu'il prévoit de vous enlever, mais pas moins de 4 mesures cumulatives ! Pour les quatre prochaines années, une diminution de salaire brut de 1%, le blocage des annuités une année sur deux (en 2021 et en 2023), la non indexation des salaires. Et, si vous êtes affilié à la CPEG une mesure définitive : une forte augmentation de votre part de cotisations à votre caisse de pension (retraite). Si on additionne l'impact de ces mesures sur votre salaire, le total est sans précédent. Le Conseil d'Etat ne s'attaque pas qu'aux salaires mais également aux conditions de retraite !

Les 4 mesures du Conseil d'Etat	2021	2022	2023	2024	
1% indexation ¹⁾	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	perte salaire brut
annuité (moyenne) ²⁾	0.00%	0.3%	0.5%	1.00%	perte de pouvoir d'achat
annuité max ²⁾ (bas salaires, annuités médianes CPEG ³⁾)	1.40%	1.40%	2.80%	2.80%	cumulatif, effets au-delà des 4 ans, sur carrière et retraite
	2.70%	2.70%	5.40%	5.40%	
		1.75%	1.75%	1.75%	perte salaire net, > 4 ans, y c retraite
total avec montant moyen de l'annuité	2.40%	4.45%	6.05%	6.55%	
Total avec montant maximum de l'annuité	3.70%	5.75%	8.65%	9.15%	pour rappel: 1 mois = 8.33%

¹⁾ perte de pouvoir d'achat, hypothèses sur base de l'évolution économique

²⁾ valeur min 0.7% du salaire, max 2.8%, moyenne 1.4%; dépend du nbre d'annuités ; dès l'annuité 4, + d'annuités = - de % de perte; effet > 4 ans

³⁾ passage de la part employé-e de 9% à 11.34%, dès 2022; ; le montant retenu tient compte de la déduction de coordination actuelle. Mais selon les mécanismes retenus, la perte pourra être plus importante que le chiffre retenu ici; perte se poursuivant au delà des 4 ans sur toute la carrière

En bref

**En 2023 et 2024, ce ne serait pas moins de :
1 mois de salaire en moins !**

**Pour le personnel qui a été au front durant le confinement !
Plus de 40'000 personnes travaillant pour la collectivité !**

Quelques exemples

Pour **un-e infirmier-ère ou un-e assistant-e social-e** en milieu de carrière (cl.15, a.9), cette perte pourra s'élever jusqu'à 24'512 chf pour un salaire mensuel de 7'775 chf.

Pour **un-e enseignante du secondaire** (cl. 20, a. 10), la perte pourra dépasser les 10'495 chf en 2024 pour atteindre un total sur 4 ans de 31'228 chf.

Pour **un-e nettoyeur-se ou lingère qualifié-e** en milieu de carrière ou encore **un-e**

aide-soignant-e qui débute (cl.5, a.6), la perte pourra représenter jusqu'à 17'323 sur 4 ans, soit plus de 3.5 mois de salaire. Soit jusqu'à plus d'un mois de salaire perdu en 2023 et en 2024.

Au printemps, on vous applaudissait aux fenêtres... et à l'automne on prévoit de vous enlever un mois de salaire !

Les employé-e-s qui étaient au front s'attendaient à une revalorisation de leur métier, attendu depuis des années. Le personnel de certains services de la fonction publique et du secteur subventionné est à flux tendu depuis trop longtemps. Aux « efforts » que le Conseil d'Etat lui demande pour les prochaines années, le personnel répond qu'il en fait déjà : des efforts chaque semaine, des efforts chaque mois, des efforts depuis des années. Quant à la « solidarité » qu'invoque le Conseil d'Etat, le personnel répond qu'il n'a pas attendu 2020 pour être solidaire : en travaillant dans des conditions difficiles, en payant des impôts, en assurant les services essentiels à la population en période de pandémie mondiale !

On vous fait payer les réformes fiscales au profit des riches et des grandes entreprises !

La crise sanitaire du Covid sert d'excuse pour faire passer un programme néolibéral. Ce n'est pas tant la facture de Covid que le plan financier des 4 prochaines années servirait à payer mais avant tout les diminutions des recettes de l'Etat orchestrées depuis des décennies, principalement les cadeaux fait aux riches et aux grandes entreprises dont la dernière réforme de l'imposition des entreprises (RRFA).

Ce programme d'austérité impactera l'économie locale, le secteur privé également, dont les PME. C'est près de 1 milliard de salaire qui ne sera pas dépensé et perdu pour l'économie de la région ! Le premier pas vers une spirale déflationniste : moins de salaire, moins d'impôts, moins de dépenses...

Les efforts de solidarité sont à demander à celles et ceux qui ont profité de la crise et aux entreprises qui engrangent des surplus pour leurs actionnaires. Plutôt que de couper dans les salaires, il faut augmenter les recettes de l'Etat.

Le Conseil d'Etat agite le spectre du frein au déficit et du frein à l'endettement pour justifier ces mesures. Or ce sont des choix orientés, qui dépendent d'une loi et donc que l'on peut modifier. Si le conseil d'Etat peut faire une loi pour changer les salaires, il peut faire une loi pour faire contribuer les grandes entreprises ayant bénéficié de la crise. A quand la contribution de solidarité pour les plus riches ?

Si l'Etat se permet de baisser les salaires durant 4 ans, il n'y a aucun doute que des entreprises privées feront de même. L'argument de la solidarité avec le personnel du privé est donc fallacieux.

GREVES

**JEUDI 15 OCTOBRE 15H30 MANIFESTATION
RENDEZ-VOUS À 15H, PLACE DE NEUVE
ET
JEUDI 29 OCTOBRE, TOUTE LA JOURNÉE**